

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2024

Tenu à la Mairie de Légny

En présence de : Mesdames Nathalie Banes, Nicole Boyer, Marjolaine Charensol, Delphine Favre, Véronique Franceschi, Sylvie Jovillard, Christine Louis, Michelle Ratton, Fabienne Rodet, Messieurs Laurent Poudroux, Olivier Thevenet.

Absents excusés : Mr Laurent Aulas

Secrétaire de séance : Mme Nicole Boyer

Approbation du CR du Conseil Municipal du 8 avril 2024

DELIBERATIONS A L'ORDRE DU JOUR

2024-14 -Débat sur les orientations du PADD :

le 12 avril 2021 par délibération, le conseil municipal de Légny a décidé d'engager la révision du PLU communal. Cette décision a été confortée par la délibération en date du 7 juin 2021, qui en a précisé les objectifs majeurs :

Concernant l'habitat, la révision du PLU a pour objectif de :

- S'inscrire dans les solidarités territoriales en diversifiant l'offre en logements en particulier pour permettre de maintenir sur la commune une mixité sociale, générationnelle et permettre la mise en œuvre des orientations et recommandations du SCOT et du PLH
- Adapter la dynamique de construction pour répondre aux besoins des ménages et augmenter le parc de logements tout en tenant compte des contraintes liées aux risques et nuisances.
- Dimensionner l'ensemble des zones d'urbanisation et prévoir selon les secteurs, leur densification au regard de plusieurs critères dont notamment :
 - localisation vis à vis des équipements et des services, desserte par les transports en commun et les modes doux, desserte et capacité des infrastructures et réseaux publics,
 - sensibilités environnementales (milieu naturel et paysage) et activités en place (agriculture...)
- Répondre aux besoins en matière d'équilibre de l'habitat en favorisant une offre diversifiée de logements à la fois dans ses formes (collectif, intermédiaire, individuel) et dans ses statuts d'occupation (accession, location). Cette réflexion prendra en compte une réflexion visant à diminuer les nuisances routières dans les lieux de centralité (Place du Bourg, centres hameaux)
- Maintenir l'animation des hameaux constitués de taille significative, en permettant leur développement maîtrisé sans extension urbaine de taille significative : notamment le hameau de Billy et celui de la Flachère...
- Prendre en considération et d'intégrer les prescriptions de la Charte d'intégration paysagère de la CCBPD élaborée par le CAUE Rhône

Concernant l'économie du territoire, la révision du PLU a pour objectifs de:

- Promouvoir un dynamisme et une diversité économique, source de richesses et d'emplois,
- Favoriser l'évolution et la diversification des sites d'accueil économiques existants. En particulier maîtriser l'évolution du secteur des Ponts-Tarrets pour lui conserver sa vocation de valorisation des acteurs locaux
- Maintenir et renforcer l'attractivité et le dynamisme des différents pôles de commerces et de services présents sur le territoire communal et plus particulièrement celui du secteur des Ponts-Tarrets.
- Favoriser le développement touristique en favorisant une diversité des hébergements touristiques
- Veiller à la préservation de l'activité agricole sur le territoire communal : cette activité constitue une richesse économique. Il s'agit de créer des conditions favorables au maintien de ses capacités de production.

Concernant le cadre de vie, la révision du PLU a pour objectif de:

- Poursuivre les opérations de renouvellement urbain, notamment:
 - par l'aménagement de la place du centre-village dans toutes ses fonctions.
 - par l'adaptation et le renforcement de l'offre en équipements collectifs et en services
- Favoriser le lien entre la commune et la nature notamment par la valorisation des espaces plantés de proximité,
- Conforter les continuités des parcours en modes doux dans l'espace communal convergeant vers les pôles générateurs de déplacement (équipements publics ou d'intérêt collectif, les zones d'activités, les points d'accès aux transports en commun).
- veiller au maintien des qualités paysagères
- veiller à la valorisation du patrimoine bâti

Concernant l'environnement, la révision du PLU a pour objectif de:

- Définir et protéger les continuités écologiques (trame verte et bleue) et les éléments participant à ces continuités (réseaux de haies, boisements, etc....).
- Mettre à jour et hiérarchiser les protections relatives aux boisements en lien avec les enjeux de préservation de la trame verte.
- Améliorer la perception de la commune et de sa variété de paysage et son appartenance au territoire Beaujolais Pierres Dorées
- Prendre en compte les problématiques énergétiques et les nuisances (Pollution bruit etc.)

Après deux ans de travail et de réunions associant l'ensemble de l'équipe municipale, le PADD qui répond à ces objectifs se traduit par quatre orientations majeures :

Orientation 1 : adapter l'urbanisation et diversifier l'habitat :

- en recherchant un développement démographique permettant d'affirmer le dynamisme de la commune tout en positionnant ce développement sur la qualité ;
- en anticipant les besoins induits par ce développement démographique (réseaux, équipements, espaces publics...);
- en permettant à tous de pouvoir se loger et promouvoir un habitat de qualité
- en recentrant le développement à partir du centre bourg et en maîtrisant la consommation foncière induite par le développement
- en renforçant les connexions et en facilitant les mobilités alternatives à la voiture et en valorisant la gare

Orientation 2 : Légny une commune dont le développement économique est principalement lié aux commerces et services aux habitants

- conforter et mieux qualifier le pôle économique des Ponts-Tarrets
- renforcer le développement du tourisme notamment en lien avec l'itinérance et le tourisme vert

Orientation 3 : valoriser les patrimoines au cœur du cadre de vie

- préserver le patrimoine historique, urbain et architectural de la commune
- préserver les qualités paysagères de la commune
- protéger les qualités environnementales de la commune et s'engager vers la transition climatique et énergétique

Orientation 4 : assurer des conditions favorables à la pérennité de l'activité agricole et protéger les ressources forestières

- préserver la ressource agricole
- valoriser la diversité des usages de la forêt et favoriser les actions de gestion de la forêt

Madame le Maire rappelle que ce PADD a fait l'objet d'une présentation aux partenaires publics associés et devant les habitants. Madame le Maire remercie l'ensemble de l'équipe municipale pour son implication dans tous les ateliers de travail et d'avoir su conserver une qualité d'écoute mutuelle, quels que soient les sujets abordés et d'avoir su trouver à chaque fois, le consensus nécessaire pour mener à bien cette démarche.

Il est temps de laisser le débat, qui a largement pu se développer au cours de tous les ateliers de travail puisque toute l'équipe municipale a été systématiquement associée, de s'exprimer :

Les élus du conseil municipal soulignent à l'unanimité le travail partagé, la qualité d'écoute mutuelle, la richesse du travail et un partage du PADD transparent. Chacun remercie le bureau d'études Latitude pour la qualité de son accompagnement et de la retranscription de la réflexion nourrie par l'équipe municipale. Ce PADD porte fidèlement les orientations souhaitées qui se sont enrichies progressivement au cours des différents échanges. Le conseil confirme que ce PADD exprime toutes les valeurs défendues par la décision initiale de lancer la révision du PLU et que ce document propose un projet réaliste pour le bien commun.

Madame le Maire, après que chaque membre du conseil ait pu s'exprimer, prend acte de la tenue du débat concernant les orientations du PADD

2024-15 lancement de la procédure d'un règlement local de publicité

Dans le cadre de la réflexion que le Conseil Municipal a conduit et qui a été conforté par les retours lors des ateliers du Plan Paysage, il est apparu nécessaire de réaliser un règlement local de publicité essentiellement porté sur le secteur des Ponts-Tarrets afin d'accompagner la qualité d'intégration des projets qui pourraient être réalisés. Ce règlement s'appuie sur une réflexion co-partagée à l'échelle de la Communauté de Communes afin d'imposer une cohérence au sein de nos villages pour la préservation patrimoine de nos communes.

La procédure de consultation s'appuiera sur la procédure du PLU.

2024-16 convention de partenariat avec la commune de Morancé

Le 14 février dernier, le conseil municipal avait délibéré favorablement à la participation d'un projet intercommunal associant 14 compagnies de théâtre communales dans l'objectif de favoriser les liens entre ces différentes compagnies, faciliter le prêt de matériel....Avec la réalisation d'un spectacle commun pour le 19 octobre 2024 au Domaine des Communes. C'est une des premières actions portées par ce groupe de travail mutualisation. Outre l'implication de la CCBPD, des partenaires financiers privés vont être sollicités pour boucler le budget de cet évènement qui fait également appel au soutien des 32 communes avec la proposition d'un forfait fixé à 20 cts d'euros / habitants. Pour faciliter le portage de ce projet, c'est la commune de Morancé qui va porter le projet pour toutes les communes. Après délibération, le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à signer la convention avec la Commune de Morancé.

2024-17 délibération modificative N°1 :

La trésorerie nous a signalé à réception de notre budget 2024 une erreur sur la reprise de résultats antérieurs (qui date de plusieurs années apparemment) : une différence de 146 euros entre la Tréso et nos comptes : le service gestion publique nous demande la régularisation . La modification sera traduite de la façon suivante :

excédent	reporté	voté	:	280	471.89	correction	:	280	325.89	euros
résultats	cumulé	:	404	263.16	correction	=	404	117.16	euros	
affection	excédent	002	:	152	753.16 euros	correction	:	152	607.16	euros

2024-18 quitus sur la communication du Plan de Mandat de la CCBPD

La Communauté de Commune s'est dotée d'un plan de mandat qui a été approuvé en conseil communautaire. Chaque conseil municipal doit se prononcer sur ce porté à connaissance. Après en avoir rappelé les grands principes qui avaient été présentés aux élus lors d'un Forum dédié, le Conseil Municipal donne quitus de cette communication et à ce Plan de Mandat.

2024-19 validation de la Convention Territoriale Globale avec la CAF co-signée entre la CCBPD et la CAF

la communauté de communes a co-signé avec la CAF une 1ère Convention Territoriale Globale (CTG) en 2019 pour une durée de 4 ans.

La CTG est une convention de partenariat qui favorise la territorialisation de l'offre globale de services de la branche famille de la CAF en cohérence avec les politiques locales. Cette CTG généralisée à l'ensemble du territoire permet de fixer des priorités sur une période pluriannuelle et oriente les moyens mobilisés dans les différentes conventions de financements.

La CTG met en œuvre des axes de travail identifiés à travers un diagnostic élaboré portant sur l'ensemble des champs de compétences communs à la collectivité et à la CAF.

La communauté de communes a réalisé le bilan de la CTG 2019-2023 en fin d'année 2023 avec les acteurs concernés et la CAF. Ce bilan a été présenté lors des différentes réunions aux élus des commissions Petite-Enfance, Enfance-Jeunesse et commission sociale puis diffusé à tous les Maires.

Suite à ce bilan et au diagnostic territorial réalisé par la CAF du Rhône, un travail de réflexion a été lancé pour établir la nouvelle CTG. Les élus des commissions petite-enfance, Enfance-Jeunesse et sociale ont été impliqués dans la réflexion avec des réunions et des ateliers d'échanges.

A l'issue de ces échanges, ont été confirmées les orientations détaillées ci-après qui répondent également aux priorités identifiées par le 3ème schéma intercommunal du pôle jeunesse-Services, voté par le conseil communautaire en 2022, le renouvellement du PEDT intercommunal acté en 2023 et par le plan de mandat de la communauté de communes.

Objectifs de la CTG : 3 Axes et 11 objectifs

Axe 1 - Favoriser l'accès à tous les habitants à des services de qualité

- **Objectif 1** - Rester à l'écoute des besoins du territoire pour adapter l'offre d'accueil petite enfance et enfance
- **Objectif 2** - Soutenir et accompagner la fonction parentale
- **Objectif 3** - Favoriser l'inclusion des enfants porteur d'un handicap
- **Objectif 4** - Respecter l'environnement
- **Objectif 5** - Enrichir et accompagner la montée en compétences de nos équipes professionnelles
- **Objectif 6** - Optimiser et améliorer la communication et l'interconnaissance des dispositifs.

Axe 2 - Structurer le réseau des acteurs pédagogiques au travers du PEDT intercommunal et l'implication des jeunes de notre territoire

- **Objectif 7** : Développer une dynamique collective et optimiser l'information, la communication et le recrutement
- **Objectif 8** : Renforcer la mise en réseau et la promotion des " promeneurs du net " en articulation avec les politiques jeunesse et éducatives locales
- **Objectif 9** : Favoriser les actions autour du mieux vivre ensemble et des valeurs citoyennes

Axe 3 - Lutter contre l'isolement, contribuer au bien vivre ensemble et optimiser les ressources sociales du territoire

- **Objectif 10** : Contribuer à la réflexion et aux actions incitatives favorisant les mobilités douces
- **Objectif 11** : Lutter contre l'isolement social des parents, jeunes et seniors

Après avoir pris connaissance de ces enjeux, le Conseil Municipal donne un avis favorable à cette CTG et autorise Mme le Maire à signer la convention.

2024-20 convention avec Véolia pour installation d'un relais sur l'église

Pour faciliter les liaisons pour la télérelève des compteurs d'eau potable, selon les dispositions dudit contrat, le délégataire s'est engagé à développer et à mettre en place, à ses frais, un système de télérelève des compteurs d'eau potable, la société Veolia Eau a conclu un contrat de partenariat avec la société Birdz, société spécialisée dans la fourniture de service de télérelève des compteurs d'eau et autres capteurs communicants. Il a été constaté sur la commune de Légny un secteur où la télérelève fonctionne mal d'où la nécessité d'implanter dans le clocher de l'église une antenne relais.

Le conseil donne son accord pour cette installation.

2024-21 : Demande de subvention auprès du Conseil départemental du Rhône

Dans le cadre des travaux réalisés sur les lots des Ponts-Tarrets, a été installée une pompe à chaleur commune aux trois lots. Il est proposé au conseil municipal de solliciter auprès du Département une subvention de 20.000 euros pour contribuer au financement de ces travaux.

Le conseil autorise Mme le Maire à déposer un dossier.

Informations diverses

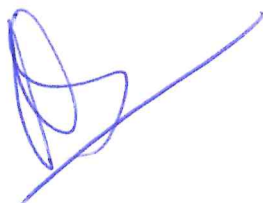
- **Réflexion autour de la Voie du tacot** : Le département du Rhône avait initié une réflexion pour valoriser la Voie du Tacot. Mais l'animation s'est arrêtée. Néanmoins, à la rentrée, les élus ont décidé de reprendre ce travail avec un nouvel animateur afin de poursuivre ce projet d'améliorer au mieux le tracé. Mesdames Ratton et Boyer nous représentent dans ce groupe de travail
- **Ephad Jean Borel** : le projet de rénovation du site reste toujours d'actualité même si à ce jour, rien n'est encore acté. Plusieurs scénarios sont en cours d'étude. Mesdames Louis et Rodet représentent le conseil au sein de cette instance.
- **Pièges à frelons** : 10 pièges sont installés sur la commune et Mme ratton s'occupe de leur relève et du comptage des frelons asiatiques recueillis. Pour l'instant la quasi-majorité des pièges fonctionne bien et remplit son office
- **Ecole** : suite au dernier conseil d'école, l'effectif de la rentrée est porté à 59 élèves (initialement 61 élèves mais une famille a décidé de retirer ses enfants pour la rentrée). La problématique de l'usage des téléphones portables (voir même de montres connectées !) a été longuement débattue au cours de ce dernier conseil d'école de l'année.
- **Zone d'accélération des ENR** : notre commune fait partie des 9 communes de la CCBPD à avoir délibéré et ciblé nos zones d'accélération des ENR

La séance est levée à 19h31

Compte-rendu visé par la secrétaire de séance

Mme Nicole Boyer

Le 11/07/24



CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2024

FEUILLE DE PRESENCE



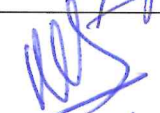


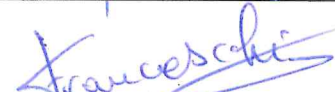
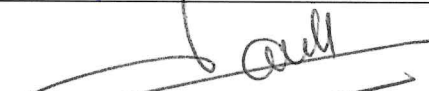




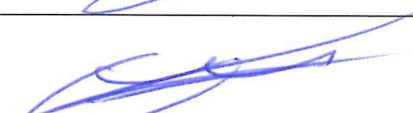
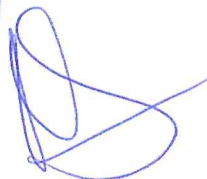
NOM – PRENOM	SIGNATURES
AULAS LAURENT	
BANES NATHALIE	
BOYER NICOLE	
CHARENSOL MARJOLAINE	
FAVRE DELPHINE	
FRANCESCHI VERONIQUE	
JOVILLARD SYLVIE	
LOUIS CHRISTINE	
POUDROUX LAURENT	
RATTON MICHELLE	
RODET FABIENNE	
THEVENET OLIVIER	

Tableau des délibérations soumises au vote du Conseil Municipal du 24 juin 2024

N° délibération	Objet	Décision du Conseil Municipal		
		Oui (avis favorable)	Non (avis défavorable)	Retirée du vote
N°2024-14	Débat orientations PADD	X		
N°2024-15	Lancement procédure règlement de publicité	X		
N°2024-16	Projet Théâtre intercommunal : convention	X		
N°2024-17	DM N°1	X		
N°2024-18	Plan de Mandat Intercommunal	X		
N°2024-19	CTG avec la CAF	X		
N°2024-20	Convention avec Véolia	X		
N°2024-21	Demande de subvention auprès du Département	X		

Légnv, le 24 juin 2024

Le secrétaire de séance (nom et signature)

Doyer Nicole


le Maire, Sylvie Jovillard

